

Réf.: SCBD/BS/CG/ET/ABw/64647

27 août 2008

NOTIFICATION¹

Appel de candidatures pour le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques

Madame / Monsieur,

À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP), dans la décision BS-IV/4², a adopté un certain nombre de mesures visant à mieux renforcer le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques. Il s'agit notamment des critères et des exigences minimales pour les experts du fichier, la mise à jour des lignes directrices du fichier et le formulaire de nomination révisé.

Au paragraphe 3 de la décision susmentionnée, les Parties et les autres gouvernements ont été invités à faire de nouvelles nominations, conformément aux nouveaux critères et aux exigences minimales tout en utilisant le formulaire révisé de proposition d'inscription. En outre, au paragraphe 4, le Secrétaire exécutif a été prié de supprimer tous les enregistrements existants dans le fichier dans un délai de trois mois et de les remplacer par des experts nommés ou redésignés par les Parties et les gouvernements.

Vous êtes donc invités à faire des nominations au fichier d'experts conformément aux lignes directrices actualisées. Il est recommandé que ces nominations soient soumises directement en ligne par le biais du Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH) à <http://bch.cbd.int/permalink/biosafetyExpert/register>. Ces informations ne seront publiées au BCH qu'après vérification exhaustive, par le Secrétariat, de leur conformité aux critères adoptés dans la décision BS-IV/4.

Les Parties ou les gouvernements qui ont un accès Internet limité peuvent compléter le format MS Word habituel pour le fichier d'experts et le soumettre, dûment signé, au Secrétariat (disponible à <http://bch.cbd.int/resources/commonformats.shtml>).

Nous vous rappelons que, conformément à la décision BS-IV/4, le Secrétariat retournera les formulaires de mise en candidature qui sont incomplets, inexacts et / ou ne répondent pas à tous les critères et aux exigences minimales.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux points focaux nationaux du Protocole et du Centre d'échanges

² <http://www.cbd.int/biosafety/cop-mop/result.aspx?id=11683>



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008